

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 13 avril 2022

Date de convocation : 8 avril 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18 Procurations : 0 Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER

EXCUSÉ : Frédéric TABONE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2022-27 : Tarif d'occupation du domaine public pour un commerce ambulat

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de la crêperie ambulante « LA PETITE VADROUILLE 65 » concernant la mise à disposition d'un emplacement communal pour la vente de crêpes et galettes bretonnes, à compter du mardi 3 mai 2022.

Cette crêperie souhaite bénéficier d'un emplacement d'environ 4 mètres linéaires avec prise électrique 20 ampères, un soir par semaine (le mardi), de 18h à 21h30.

Dans le but de diversifier l'offre en matière de restauration à emporter sur le territoire d'Asson, Monsieur le Maire souhaite lui répondre positivement et propose :

- de lui mettre à disposition une partie du parking situé en face des Ateliers municipaux (rue des Pyrénées) avec accès à 1 prise électrique ;
- de fixer le forfait pour 1 année à 120 € (de date à date) ;
- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre à disposition une partie du parking des ateliers municipaux (rue des Pyrénées) à la crêperie ambulante « LA PETITE VADROUILLE 65 »

FIXE le forfait à 120 € à l'année (de date à date)

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette mise à disposition.

VOTE

| | |
|-------------------|-----------|
| POUR | 15 |
| CONTRE | 2 |
| ABSTENTION | 1 |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire

